

# Modalités de mise à disposition des équipements de protection

## Département des Hauts-de-Seine

En l'état actuel de l'épidémie, les centres communaux de mise à disposition des masques<sup>1</sup> assurent la distribution de ces équipements aux professionnels de santé suivants :

- médecins traitants (généralistes et pédiatres),
- médecins spécialistes et chirurgiens dentistes qui pourraient recevoir des malades grippés,
- pharmaciens d'officine et leurs personnels,
- infirmiers libéraux,
- sages-femmes,
- masseurs-kinésithérapeutes,
- pédicures podologues,
- orthophonistes.

Les autres professionnels de santé et les établissements de santé et médico-sociaux pourront disposer également d'équipements de protection dans les semaines à venir selon l'évolution de l'épidémie.

Pour retirer les équipements, les professionnels concernés doivent se présenter dans le centre de mise à disposition de leur **commune d'exercice principal** :

- Si le professionnel se présente personnellement au centre :
  - il présentera sa carte professionnelle.
- Si le professionnel envoie un tiers au centre :
  - celui-ci devra présenter :
    - une copie de la carte professionnelle,
    - une procuration établie par le professionnel sur papier à en tête,
    - une pièce d'identité du délégataire.

Il sera remis à chaque professionnel les quantités suivantes, destinées exclusivement à l'usage professionnel du bénéficiaire, de ses personnels et de ses patients :

- **Médecins généralistes ou pédiatres**
  - 100 masques FFP2 (2 boîtes)**
  - 200 masques chirurgicaux (4 sachets)**
    - Les masques chirurgicaux sont remis à l'attention des patients en salle d'attente et des malades en sortie de leur consultation.*
    - Les médecins des centres de santé municipaux et associatifs sont traités comme les médecins libéraux.*
- **Pharmaciens d'officine (et les personnels des officines en contact avec la clientèle)**
  - 50 masques FFP2 (1 boîte)**
    - Les officines ne sont pas destinataires des masques chirurgicaux car elles seront approvisionnées par le réseau des grossistes répartiteurs à l'attention des malades.*
- **Médecins spécialistes (hors pédiatres) et chirurgiens dentistes**
  - 50 masques FFP2 (1 boîte)**
  - 100 masques chirurgicaux (2 sachets)**
- **Pour les infirmiers libéraux**
  - 100 masques FFP2 (2 boîtes)**
  - 50 masques chirurgicaux (1 sachet)**
- **Pour les sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures podologues et orthophonistes**
  - 50 masques FFP2 (1 boîte)**
  - 50 masques chirurgicaux (1 sachet)**

A l'enregistrement de chaque professionnel, une fiche individuelle de délivrance des masques FFP2 et masques chirurgicaux sera ouverte afin de suivre la consommation. Il signera un bon de réception qui sera conservé par le centre.

***Les professionnels sont invités à se rapprocher de leur mairie pour connaître les horaires de fonctionnement des centres de mise à disposition.***

---

<sup>1</sup> Voir en annexe

**Centres communaux de distribution des masques FFP2 et chirurgicaux**

<b>Commune</b>	<b>Centre de distribution</b>
ANTONY	Hôtel de Ville Place de l'Hôtel de Ville
ASNIERES SUR SEINE	Centre Médico-Social Municipal 13 avenue Lamartine
BAGNEUX	Ville de Bagneux Centre Technique Municipal 54 avenue Henri Ravera
BOIS-COLOMBES	Hôtel de Ville 15 rue Charles-Duflos
BOULOGNE-BILLANCOURT	Hôtel de Ville 26 avenue André Morizet
BOURG-LA-REINE	Hôtel de Ville 6 boulevard Carnot
CHATENAY-MALABRY	Espace Prévention Santé Square Henri Sellier
CHATILLON	Espace Maison Blanche 2 avenue Saint-Exupéry
CHAVILLE	Ville de Chaville Service technique 50 rue Alexis Maneyrol
CLAMART	Centre d'Action Sociale Jean Jaurès 55 Avenue Jean Jaurès Rez de Jardin
CLICHY	Police Municipale 65 rue Martre
COLOMBES	Police Municipale 7 rue de la Liberté
COURBEVOIE	Hôtel de Ville de Courbevoie Halle Simonin 2 rue Simonin
FONTENAY-AUX-ROSES	Centre Municipal de Santé 6 rue Antoine Petit
GARCHES	Hôtel de Ville 2 rue Claude Liard
GENNEVILLIERS	Mairie de Gennevilliers Service des achats 177 avenue Gabriel Péri
ISSY-LES-MOULINEAUX	Centre Administratif Municipal 47 rue du Général Leclerc (distribution de 8h à 20h)
LA GARENNE-COLOMBES	Hôtel de Ville 68 boulevard de la République

LE PLESSIS-ROBINSON	Centre Technique Municipal 14 avenue Galilée
LEVALLOIS-PERRET	Ville de Levallois-Perret Direction de la salubrité publique 142 rue Marius AUFAN
MALAKOFF	Centre Municipal de Santé Maurice Tenine 74 avenue Pierre Larousse (distribution : 9h-12h/14h-18h ; Samedi : 9h-12h)
MARNES-LA-COQUETTE	Mairie 3 Place de la mairie
MEUDON	Centre Technique Municipal Service Magasin Rue Lavoisier
MONTRouGE	Ville de Montrouge Ateliers Municipaux – Magasins 2-8 rue Paul Bert
NANTERRE	Ville de Nanterre Centre Technique Municipal 20 avenue de la Liberté
NEUILLY-SUR-SEINE	Centre d'information municipal 21 rue Edmond Bloud
PUTEAUX	Centre Médico-Social Dolto 26/30 avenue Anatole France
RUEIL-MALMAISON	Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Centre Robert Debré Rez-de-Jardin, porte C 10 Ter rue d'Estienne d'Orves
SAINT-CLOUD	Villa des Tourneroches 15 rue Michel Salles
SCEAUX	Annexe de l'hôtel de ville 122 rue Houdan Sceaux
SEVRES	Hôtel de Ville 54 Grande Rue Bureau 134 - 1er étage
SURESNES	Centre Médical Municipal Raymond Burgos 12 rue Carnot
VANVES	Centre Administratif Salle Desportes – sous-sol 33 rue Antoine Fratacci
VAUCRESSON	Mairie 8 grande rue
VILLE D'AVRAY	Hôtel de ville Local reprographie 13 rue de St-Cloud
VILLENEUVE LA GARENNE	Centre Technique Municipal 11/23 avenue du Chemin des Réniers